

Le gouvernement souhaite revenir à son texte lors de la discussion du projet de loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, profondément modifié par la commission des Lois du Sénat

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est examiné par le Sénat à partir du 30 mai prochain. La commission des Lois de la Haute-Assemblée a profondément modifié le projet (cf. "BQ" du 17 mai). L'Association des maires de France a fait connaître son point de vue sur le projet (cf. "BQ" d'hier).

Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a déclaré hier qu'elle avait "bien l'intention de défendre le texte du gouvernement à travers un certain nombre d'amendements" mais aussi avec un excellent débat public", à partir de jeudi prochain.

La commission des Lois a considérablement réduit le rôle de la "conférence territoriale" prévue par le projet gouvernemental au niveau de chaque région, optant pour "une structure de dialogue souple et légère", selon son président, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret). Elle a aussi supprimé le "pacte de gouvernance territorial", un document que doivent signer toutes les collectivités d'une même région et consacrant le "qui fait quoi" pour la durée du mandat des élus locaux (6 ans).

Sur ce point, Mme LEBRANCHU a marqué son désaccord. "Ce que nous avons proposé, c'est la confiance aux élus entre eux pour dire qui est à même de faire tel ou tel aspect et de ne pas imposer aux autres ses propres choix. Je pense que tout est assis sur la confiance, mon seul regret, c'est que je n'aie pas l'impression que les élus se fassent confiance entre eux", a affirmé la ministre. Réagissant la semaine dernière aux amendements de la commission au projet gouvernemental, la ministre avait estimé que le travail de celle-ci "témoign(ait) d'une convergence globale entre les travaux du gouvernement et du Sénat pour faire confiance aux élus des territoires".

Par ailleurs, l'Association des maires des grandes villes de France-AMGVF, présidée par M. Michel DESTOT, maire (PS) de Grenoble, député de l'Isère, a fait savoir hier qu'elle souhaitait "revenir au seuil prévu par le gouvernement dans le projet de loi" pour pouvoir créer une métropole. Ce projet prévoit la création automatique d'une métropole à partir d'un ensemble de 450 000 habitants dans une aire urbaine de 500 000 habitants. La commission des lois a opté pour une création facultative et réservé le statut de métropoles aux ensembles urbains de 450 000 habitants situés dans une aire urbaine de 750 000 habitants, "afin de favoriser l'émergence de métropoles d'une taille significative dans le contexte européen". Le nouveau seuil ramènerait de onze à six le nombre de futures métropoles. Entre autres, Grenoble n'en ferait pas partie.